Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260407-DELIB20260407N9-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1er avril 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, GORON Maxime, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, DEHEEGER Vianney.

Etaient absents excusés : DANG Isabelle-Laure donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / LAVOLÉE Sébastien donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / LIPOVAC Anne-Sylvie donne pouvoir à BIMBOT Frédéric / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi /

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELVILLE à qui il est adjoint un auxiliaire.

9. Election des membres de la commission d'appel d'offres (C.A.O.)

Rapporteur : M. Christian Toczé, maire.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2,
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant que pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée : du maire ou de son représentant, président ; de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,
Considérant que la C.A.O. est compétente pour attribuer un marché que si celui-ci est passé selon une procédure formalisée et dont le montant est supérieur au seuil européen. En dehors d'une procédure formalisée, la C.A.O. n'a pas de compétence pour attribuer le marché. Seul le Conseil municipal, ou le maire par délégation, pourra attribuer le marché selon le montant. Dès lors que la C.A.O. n'est pas obligatoire, les modalités de la procédure d'ouverture des plis et l'analyse des candidatures et des offres sont décidées par la collectivité. La C.A.O. n'est donc pas obligatoire pour les marchés passés en procédure adaptée (MAPA),
Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260407-DELIB20260407N9-DE

Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Titulaires	**Suppléants**
1- Régis Bolivard	1- Maxime Goron
2- Roger Quenouillère	2- Frédéric Bimbot
3- Martine Arribard	3- Isabelle-Laure Dang
4- Rémi Legrand	4- Christophe Robidou
5- Sébastien Lavollée	5- Laurent Gougeon

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants : 27 voix Pour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **proclame** élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessous :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Christian Toczé, maire, est Président de droit.	
Titulaires	**Suppléants**
1- Régis Bolivard	1- Maxime Goron
2- Roger Quenouillère	2- Frédéric Bimbot
3- Martine Arribard	3- Isabelle-Laure Dang
4- Rémi Legrand	4- Christophe Robidou
5- Sébastien Lavollée	5- Laurent Gougeon

- **précise** que la commission sera convoquée par le maire, président de la C.A.O., dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Nathalie DELVILLE